

# SÉANCE D'INFORMATION

---

Réseau d'égout sanitaire – Secteur Est

19 juin 2018 à 19 h



# Déroulement de la rencontre

1. Présentation des intervenants
2. Les principaux objectifs de la rencontre
3. Historique du projet de prolongement du réseau
4. Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées
5. Présentation du projet
6. Résultats des soumissions
7. Financement du projet
8. Étapes à venir
9. Sondage
10. Période de questions

# 1. Présentation des intervenants

**Bernard Gaudreau**

Maire

**Jean-Pierre Soucy**

Pro maire et conseiller responsable du dossier Infrastructures municipales

**Carl Trudel**

Conseiller responsable du dossier travaux publics et infrastructures municipales

**Olivier Coulombe, ing. jr, T.P.**

Directeur du Service des travaux publics

**Roger Fournier, ing.**

Ingénieur responsable | SNC-Lavalin

## 2. Les principaux objectifs de la rencontre

- Fournir aux résidents du secteur Est les informations actualisées concernant le dossier du prolongement du réseau d'égout sanitaire
- Expliquer aux résidents les prochaines étapes de ce dossier
- Obtenir l'opinion des résidents concernant le financement du projet
- Ne vise pas à discuter des aspects techniques des travaux puisque ceux-ci feront l'objet de discussions lors d'une séance ultérieure

### 3. Historique du projet de prolongement du réseau d'égout sanitaire

- Le prolongement du réseau d'égout sanitaire vers le secteur Est a toujours été important pour la Ville de Neuville.
- En 2003, lors du projet de mise aux normes de l'eau potable, le projet de prolongement du réseau d'égout sanitaire dans le secteur Est fût été examiné.
- Toutefois, aucune subvention n'était alors disponible pour la construction d'un réseau d'égout sanitaire. Considérant cela, le projet n'a pas été retenu.
- La Ville de Neuville a toujours été attentive aux programmes des gouvernements permettant la réalisation du projet de prolongement du réseau d'égout sanitaire.

## 4. Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

- En mars 2016, le gouvernement fédéral adopte son budget et y précise la mise en place d'un nouveau programme de subventions visant à soutenir les villes dans l'amélioration du traitement de leurs eaux usées.
- Le nouveau programme (FEPTEU) a été créé en juin 2016 et les villes disposaient jusqu'au mois de septembre 2016 pour déposer leur demande d'aide financière.
- La Ville de Neuville a produit sa demande à l'intérieur des délais impartis.

La demande d'aide financière produite par la Ville, laquelle a été préparée par Génio Experts-Conseils, se ventilait comme suit :

Items	Coûts
Construction du réseau	12 995 380 \$
Services professionnels (15 %)	1 949 307 \$
Taxes	745 292 \$
Coût total estimé :	15 689 979 \$

Subvention maximale pouvant être accordée : 12 745 020 \$

- Janvier 2017, la Ville de Neuville obtient la confirmation de l'octroi d'une subvention de 12 745 020 \$.
- Avril 2017, adoption d'un règlement d'emprunt pour un montant de 16 469 701 \$ visant à obtenir les crédits budgétaires pour le projet.
- Printemps 2017, dépôt d'un appel d'offres pour l'octroi d'un mandat pour les services professionnels en ingénierie.
- À partir de l'été 2017, préparation des plans et devis et négociations avec les ministères concernés.
- Avril 2018, lancement de l'appel d'offres pour la réalisation du projet.
- Mai 2018, ouverture des soumissions.



## 5. Présentation sommaire du projet

- 437 unités
- 10,1 km de conduites gravitaires
- 1,5 km de conduites de refoulement
- 2 postes de pompage
- 2 étangs aérés supplémentaires

Date limite imposée par le programme FEPTEU pour la réalisation du projet : 30 mars 2020

# Secteur desservi par le projet



## 6. Résultats des soumissions

Ouverture des soumissions en date du 30 mai 2018 :

Soumissionnaire	Montant (TPS et TVQ incluses)	Plus bas soumissionnaire conforme
Construction & Pavage Portneuf inc.	18 102 572,74 \$	X
Les Excavations Lafontaine inc.	20 474 467,17 \$	
Construction Polaris inc.	22 468 882,28 \$	
Charles Auguste-Fortier inc.	25 287 278,42 \$	

## Explications des écarts

1. Étangs aérés : Révision du diamètre des étangs aérés de 26 mètres à 41 mètres afin de répondre aux nouveaux objectifs environnementaux en matière de rejets **(+/- 1,8 millions \$)**
2. Enjeu de la gestion des eaux souterraines **(+/- 400 000\$)**
3. Refus du ministère de l'Environnement d'autoriser la mise en place d'une conduite gravitaire sur le terrain du marais Léon-Provancher **(+/- 200 000\$)**
4. Augmentation de l'indice du prix de construction

## 7. Financement du projet

- Considérant que le résultat des soumissions excède le financement approuvé par le premier règlement d'emprunt, la Ville est dans l'obligation d'adopter un nouveau règlement d'emprunt.
- Ce règlement d'emprunt est assujetti au même processus que celui adopté en avril 2017.
- L'adoption de ce règlement est essentiel pour la poursuite du projet.

# Montants devant être financés par le règlement d'emprunt

Items	Coûts
Construction du réseau avant taxes	15 744 790 \$
Acquisition des terrains et servitudes	100 000\$
Services professionnels (15 %)	2 361 719 \$
Imprévus de construction (10 %)	1 574 479 \$
Taxes nettes	981 491 \$
Financement temporaire (6%)	944 687 \$
Grand total	21 707 166 \$

## 7. Financement du projet

Items	Coûts
Coût total du projet et frais connexes	21 707 166 \$
Subvention FEPTU	12 745 020 \$
Portion à financer pour la réalisation du projet	8 962 146 \$

# Scénarios de financement

Montant à financer : 8 962 146 \$

Nombre d'unités taxables : 437

## Emprunt effectué à un taux d'intérêt estimé de 3 %

Nombre d'années de financement	Montant total en capital	Montant annuel en capital	Montant total en capital et intérêts	Montant annuel capital et intérêts	Coût total du financement
<b>20 ans</b>	20 508 \$	1 025 \$	27 569 \$	<b>1 378 \$</b>	7 061 \$
<b>25 ans</b>	20 508 \$	820 \$	29 443 \$	<b>1 178 \$</b>	8 935 \$
<b>30 ans</b>	20 508 \$	684 \$	31 389 \$	<b>1 046 \$</b>	10 881 \$
<b>35 ans</b>	20 508 \$	586 \$	33 409 \$	<b>954 \$</b>	12 901 \$
<b>40 ans</b>	20 508 \$	513 \$	35 489 \$	<b>887 \$</b>	14 981 \$



## 8. Étapes à venir

1. Adoption du nouveau règlement d'emprunt par le conseil municipal
2. Tenue d'un registre à l'hôtel de ville le 5 juillet 2018 de 9 h à 19 h pour ceux qui exigent un référendum sur le projet

<b>Si moins de 94 personnes signent le registre</b>	<b>Si plus de 94 personnes signent le registre</b>
Règlement considéré approuvé	Référendum

3. Octroi du contrat à Construction et Pavage Portneuf inc.
4. Début des travaux 2 semaines après l'octroi du contrat (possiblement en septembre 2018)
5. Fin des travaux prévus en novembre 2019

## 9. Sondage concernant la période d'amortissement de l'emprunt

À quoi sert-il ?

Alimenter la réflexion du conseil municipal sur la période de remboursement de l'emprunt

1 sondage par propriété foncière

Afin d'être considéré, le sondage doit être complété sur le carton remis par la Ville

Le bulletin sera recueilli à la fin de la rencontre ou à l'hôtel de ville avant le 21 juin à 16 h.

- Dans la boîte courrier sur la porte principale
- À la réception

# 10. Période de questions

